

Postes & carrière en Section des sciences fondamentales

Une des composantes principales de la politique mise en place au sein des départements SSF pour les doctorants et postdoctorants est de former des personnes aptes à se positionner dans des concours internationaux. Une autre nécessité sur le plan scientifique est de garder une «biodiversité» en évitant des tracks internes qui figeraient les domaines.

Dans ce contexte, l'objectif n'est pas de constituer au sein de la SSF une relève interne, mais de développer la carrière des individus en stimulant les expériences dans d'autres laboratoires que ceux de l'UNIL. Ces éléments ont conduit la Section à privilégier la voie de la pré titularisation conditionnelle qui permet de bâtir un solide socle de carrière scientifique. Une carrière internationale est la condition essentielle pour l'obtention d'un titre académique en général et donc aussi à l'UNIL. La voie PTC présente aussi l'avantage d'avoir une excellente visibilité sur le plan international puisqu'elle permet une titularisation qui consacre la stabilisation académique.

L'actuelle stratégie facultaire écarte donc la promotion MA à MER qui s'avère peu pertinente dans cet environnement compétitif et la Faculté ne met plus de postes au concours de MA depuis plusieurs années. Il n'y a d'ailleurs aucun maître-assistant engagé en SSF en dehors de ceux qui bénéficient d'un financement FNS Ambizione. Les postes de MER1 ne sont pas considérés comme des postes de relève et la voie MER1-PAS n'est pas encouragée. Cette voie de promotion de MER1 à PAS est considérée d'ailleurs comme peu équitable par rapport au professeurs assistants PTC car ces derniers ont un temps limité pour accéder à la fonction de PAS, ce qui n'est pas le cas des MER1. Pour ceci en FBM, la fonction de MER1 est en principe destinée aux Directions de plateforme afin d'assurer la continuité des services à la communauté.

La communication en début de carrière avec les doctorants nous semble un élément essentiel afin que les attentes ne se portent pas sur l'obtention à terme d'un poste stable localement, mais plutôt sur la concrétisation de compétences scientifiques, managériales et interpersonnelles qui permettront d'obtenir une progression académique sur le plan international. L'égalité des chances est aussi un point important qui doit être appréhendé dès le début de la carrière et être inscrit dans des mesures de formation continue.

Tableau des actions définies par le Décanat

(élaboré en concertation avec la présidence SSF et la Direction de l'École doctorale)

Fonction	Actions	Priorité
PAST-PTC	Plan de développement des départements	1*
	Remplacement de postes de PO par des PAST-PTC pour de nouveaux développements	2
	Favoriser l'équilibre des genres dans les carrières par des formations en cours de carrière	1*
	Formation des professeurs et des groups-leader à la gestion du personnel (ex. EMBO leadership courses)	2
MER	Établir un bilan de la fonction de MER au sein de la SSF	1*
	Favoriser la visibilité scientifique à travers l'habilitation (privat-docent)	2
MA	-	-
Postdoctorants Doctorants	Valorisation des compétences génériques des postdoctorants pour les carrières académiques et non-académiques	1
	Améliorer la connaissance des exigences de la carrière académique auprès des postdoctorants	1*
	Meilleure diffusion des Directives sur l'égalité des chances	1*
	Faire participer au pool de postes tenure-track (interne et externes) les postdoctorants en leur donnant les meilleurs outils possibles.	2

* actions initiées par le Décanat actuel